



Refuser la démarche d'auto-positionnement

La rectrice de l'académie de Rennes a décidé la mise en place de réseaux d'écoles du socle dans l'académie. Ces écoles du socle regrouperont le collège et les écoles dépendant de son secteur. Dans le cadre de ces écoles du socle, il est demandé actuellement aux professeurs des écoles et aux professeurs de collège de rentrer dans une démarche d'auto-positionnement qui conduira à la construction d'un diagnostic pour l'élaboration d'un projet commun de territoire.

Si la notion d'école du socle existe dans les textes depuis 2012 notamment au travers des conseils école/collège, jusqu'à présent ces conseils ont bien du mal à fonctionner, le pilotage étant fondé sur des injonctions hiérarchiques du chef d'établissement et de l'IEN.

Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU ont toujours milité pour qu'un travail de concertation se fasse entre les collègues de CM2 et de 6è, mais ils considèrent que ce travail doit résulter de l'initiative des personnels, dans le respect de la liberté pédagogique et des champs d'intervention de chacun.

Ces échanges devraient se faire sur le temps de travail, autour de thématiques décidées par les collègues et en dehors de tout regard hiérarchique.
La démarche d'auto-positionnement va à l'encontre de ces principes.

Interrogée par la FSU, la rectrice a convenu du caractère non obligatoire de cet auto-positionnement, le considérant uniquement comme un outil interne aux équipes.

Ce projet de réseau d'écoles du socle intervient dans une période où le ministère réfléchit à une nouvelle organisation de l'Ecole et à une évolution de la direction d'école. D'ailleurs, dans les réunions de directeurs, certains IEN évoquent déjà une restructuration en profondeur des écoles et la disparition de nombreuses directions. Nous craignons que la création de réseaux d'écoles du socle s'inscrive, à terme, dans une réorganisation structurelle de l'Ecole construite sur des fusions d'écoles puis sur des fusions des écoles avec les collèges, avec un pilotage managérial conduit par le principal du collège.

La première conséquence serait une perte de l'identité du premier comme du second degré.

Cette nouvelle gouvernance s'inscrirait aussi dans le projet ministériel de faire diriger les écoles par un supérieur hiérarchique.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU et le SNES-FSU appellent les collègues des écoles et des collèges à ne pas remplir les documents d'auto-positionnement.